**Mutation Interdiocésaine – Procédure**

**Vous êtes enseignant titulaire en Loire-Atlantique et souhaitez muter dans un autre diocèse.**

* Vous complétez la ***fiche de demande de mutation interdiocésaine*** (document unique national) en l’accompagnant de pièces justificatives si besoin. Vous l’adressez au Président de la CDE 44 au plus tard le **25 janvier 2025**.
* A réception de votre dossier complet, la DDEC 44 transmet votre fiche au Président de la CDE du ou des diocèses sollicités au plus tard le **31 janvier**.
* A réception de votre dossier, la CDE du diocèse sollicité vous communique tous les documents nécessaires pour participer au Mouvement interdiocésain.
* A l’issue de l’examen des demandes de mutation, le Président de la CDE sollicité informe le Président de la CDE d’origine sur la possibilité de donner suite ou non à la demande de mutation. Si la réponse vous a été directement notifiée, vous en informez le Président de la CDE 44 (favorable, défavorable, en attente)
* En cas de réponse défavorable aboutissant à une mise en disponibilité, vous en informez le Président de la CDE 44.

**Courrier ou mail à adresser à :**

CDE 1er degré – Annie Lefort [alefort@ec44.fr](mailto:alefort@ec44.fr)

DDEC – Centre Ozanam

BP 44104

44041 NANTES cedex 1